



La Direction de la Sûreté rend sa copie, l'UNSA-Ferroviaire fait des contre-propositions !

Paris, le 21 janvier 2021

L'ensemble des agents a eu la possibilité de participer à un sondage sur « l'identité de la Sûreté » du 15 au 23 novembre 2020.



12 questions posées



2647 agents de sûreté ferroviaire sollicités



60 % de répondants

1564 agents qui ont répondu dont :

- 1038 agents d'exécution
- 406 agents de maîtrise
- 120 cadres

Voici les items marquants présentés par la Direction de la Sûreté :

1- La tenue

1.1- Les grades

Les propositions de l'Entreprise :

Stagiaire
BP



Qualif B



Qualif C



Qualif D
Opérationnel



Qualif D
ADPX



Qualif E



Qualif F



Qualif G



Qualif H



CS/DZS



Les propositions de l'UNSA-Ferroviaire :



L'Entreprise fait le choix, en s'appuyant sur les retours des agents lors du sondage effectué du 15 au 23 novembre 2020, de mettre unilatéralement en place des grades pour que la fonction soit plus identifiable tant par l'interne que par l'externe.

L'UNSA-Ferroviaire propose la mise en place de grades supplémentaires afin de valoriser également les différents niveaux sur les qualifications C et D. En effet et par exemple, un grade différent sur les 2 niveaux de C permettra de reconnaître l'expérience de l'agent. Concernant les qualifications D, la proposition de la Direction n'est pas viable dans le cas où un ADPX deviendrait D opérationnel à la suite d'une mutation et serait, psychologiquement et visuellement, dégradé.

L'UNSA-Ferroviaire revendique que la mise en place des grades s'accompagne de l'évolution automatique de la qualification B vers C après 6 années de service, puis de C vers D après 12 années sur la qualification.

Les grades proposés par la Direction devront s'appliquer aux personnels contractuels et clarifier en cela leur niveau de qualification et le salaire associé.

1.2- L'appellation du service

Alors que l'une des questions amène à se prononcer sur l'appellation « Sûreté Ferroviaire », 84 % des sondés souhaiteraient revoir le terme « Police » sur la tenue et 64 % souhaitent le retour de l'appellation « POLICE FERROVIAIRE ». La Direction se cache derrière l'art. L2251-3 du Code des Transports soulignant qu'il ne doit pas y avoir de confusion avec les services de Police.

Pour L'UNSA-Ferroviaire : pourquoi poser la question, solliciter des propositions et refuser d'aborder cette possibilité ?

L'UNSA-Ferroviaire interpelle la Direction de la Sûreté et lui demande d'effectuer des démarches pour un retour de l'appellation « Police Ferroviaire » qui serait cohérente avec la mise en place des grades. Nous entendons les contraintes légales mais demandons la création d'un groupe de suivi sur ce sujet.

2- Les autres évolutions envisagées



DISPARITION DU LOGO D'ÉPAULE CARMILLON



RÉDUCTION DU LOGO SUR LE GSL



NOUVELLES IDENTIFICATIONS À L'OCCASION DES MISSIONS DÉROGATOIRES



NOUVELLE CARTE PROFESSIONNELLE

La Direction profite de cette réunion pour annoncer la nomination de 30 qualifications D supplémentaires et affirme sa volonté de faire évoluer les parcours de carrière relevant des spécialités.

L'UNSA-Ferroviaire demande une évolution positive et concrète du service dans l'intérêt de chaque agent et revendique une énième fois :

- L'INTÉGRATION DE L'IPA ET L'IPCA DANS LE TRAITEMENT DE BASE
- UNE REVALORISATION DES SALAIRES AFIN D'ENDIGUER L'ÉROSION DES EFFECTIFS SOUHAITANT SE RECONVERTIR DANS LES SERVICES RÉGALIENS

J'adhère à l'UNSA !

CONTRATUELS **Expérience** Service public **Savoir-faire**
EXPERTISE **Responsable**
 Hot-Line Juridique **Autonome**
 Filiales **STATUT**

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:
 Prénom:
 Direction:
 Adresse Pro:
 Collège:
 Tél:
 Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
 56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS
 Tél: 01 53 21 81 80 - federation@unsa-ferroviaire.org



CONTACT

Frédéric FOURNIER fournier.n@unsa-ferroviaire.org
Nicolas CALONNE calonne.n@unsa-ferroviaire.org
Jean Louis CHIVOT chivot.jl@unsa-ferroviaire.org